

Comte avoient publiés sur cette matière furent déferés à la Sorbonne par les Missions étrangères, et qu'après un long et mûr examen, ils furent fortement condamnés : tellement que le Roi alarmé que la conscience de M^{me} la duchesse de Bourgogne fût entre les mains du P. Le Comte, qu'elle goûtoit fort, et la Cour aussi, il le lui ôta, et, pour un salve-l'honneur, les jésuites l'envoyèrent à Rome, et publièrent que, de là, après s'être justifié, il retourneroit à la Chine. La vérité fut qu'il alla à Rome, mais qu'il ne s'y justifia, ni ne retourna aux missions. »

Les presses de Cologne, de Paris, de Rome, de Louvain, de Venise ne suffirent pas à imprimer les traités, pamphlets, décrets, censures, arrêtés, éclaircissements, histoires, réponses, lettres, mémoires qui débordent des encriers des Jésuites, des membres des Missions étrangères, des Dominicains et des prêtres du clergé séculier ; c'est par centaines qu'il faut compter ces productions, dont le ton de quelques-unes atteint à une violence connue seulement dans les controverses ecclésiastiques ; cependant les Jésuites sont battus, mais ils luttent néanmoins ; ils ont en leur faveur une carte qu'ils se gardent de négliger ; à des théologiens savants, mais peu pratiques, ils opposent des arguments de lettrés confucianistes ; aux discours latins, ils opposent des textes chinois, et à l'opinion du Pape, ils répondent par l'avis de l'empereur de la Chine, et l'empereur de la Chine est le premier lettré de son royaume, auteur du fameux dictionnaire *K'ang Hi Tseu-tien*, dont on se sert encore aujourd'hui dans son pays, qu'on peut comparer à Louis XIV, tant par la durée de son règne que par l'éclat de ses conquêtes et la protection qu'il sut accorder à la science et à l'intelligence : le célèbre K'ang Hi.

En 1702, Clément XI désignait Charles Thomas MAILLARD de TOURNON, Patriarche d'Antioche, comme Commissaire et Visiteur apostolique général, Légat *a latere* en Chine. Le 20 novembre 1704, la Congrégation du Saint-Office publiait un décret solennel prohibant les cérémonies chinoises, le Pape l'approuva et le légat était chargé de le